



R vision du Plan d'am nement local (PAL)

Soir e d'information publique le 21 ao t 2025 et consultation publique

Madame, Monsieur,

Depuis l'entr e en force de la r vision de la loi f d rale sur l'am nement du territoire (LAT) en 2014, les communes ont l'obligation de r viser leur plan d'am nement local (PAL), c'est pourquoi le Conseil communal de Movelier a engag  cette proc dure d s 2023. Les documents y relatifs, tels que le R glement communal sur les constructions et le Plan de zones sont adapt s selon les nouvelles directives en vigueur. En effet, en conformit  avec le droit f d ral et les directives cantonales, un accent particulier doit  tre mis sur le centre des localit s en termes de densification du b ti tout en pr servant la qualit  du paysage et des espaces publics.

Les  tudes de la r vision du PAL arrivant   leur fin, la commune vous informe des prochaines  tapes qui concernent particuli rement les propri taires fonciers et la population. En effet, vous pourrez prendre connaissance du projet de nouveau PAL lors des  tapes suivantes pr sent es ci-dessous.

S ance d'information publique le jeudi 21 ao t 2025,   20h,   la halle polyvalente,   Movelier

A cette occasion, le nouveau plan d'am nement local (PAL) sera pr sent  de mani re tr s g n rale, ainsi que les grandes orientations retenues pour le d veloppement de la commune.

Le bureau d' tudes qui accompagne le projet et le conseil communal se tiendront ensuite   votre disposition pour r pondre cas par cas aux questions.

Consultation publique du lundi 25 ao t au vendredi 5 septembre 2025, uniquement les mardis aux heures d'ouverture habituelles de l'administration communale   Movelier.

Les documents du PAL pourront  tre consult s   cette occasion.

Le Conseil communal